

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- |  |                       |
|--|-----------------------|
| <input type="radio"/> Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| <input type="radio"/> Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| <input type="radio"/> Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 597

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

YALLOU AICHA

Date de naissance :

Adresse : N°53 Bd M'hamed Ben Barka Bougogne

C25252

Tél. : 066145263

Total des frais engagés :

500 + 763,80

Dhs

Cadre réservé au Médecin



Cachet du médecin :

Date de consultation : 30 AOUT 2022

Nom et prénom du malade : YALLOU AICHA

Age : 74 ans

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

REUMATOLOGIQUE

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC

Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 05/08/2022

Signature de l'adhérent(e) : M

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le paiement des Actes
30 AOUT 2022	C			

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	PHARMACIE DES ENFANTS
30 08 2022.	26390 DH	Dr. BOUAFIA Nardia 34, Rue Ibnou Jumir Bourgogne Tél.: 0522 20 90 44 Casablanca

## ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

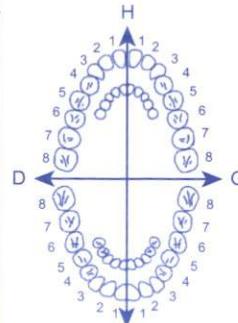
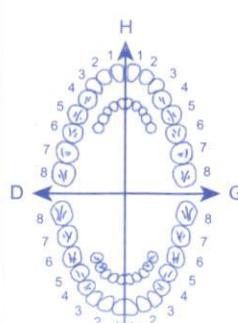
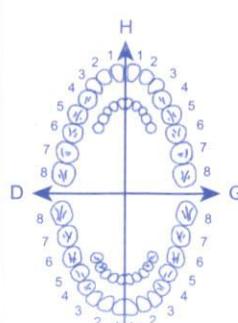
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	CCEFFICIENT DES TRAVAUX	
					
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE				MONTANTS DES SOINS
	H	25533412	21433552		
D	00000000	00000000			
00000000	00000000				
35533411	11433553				
B					
[Création, remont, adjonction]	Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession				DATE DU DEVIS
	H	25533412	21433552		
D	00000000	00000000			
00000000	00000000				
35533411	11433553				
B					
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS	VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION				DATE DE L'EXECUTION



Dr. Asmaa YACOUBI  
الدكتورة أسماء يعقوبي

Casablanca, le : ..... 30 AOUT 2022 .....

Telle YACOUBI ATCHA

50.60

① PRINCI-B - FORT



PRINCI-B

PPV 50,60 DH  
LOT E229 PER 11/24

30 comprimés enrobés

Voie orale

Panax®



A consommer de préférence

avant fin :

84,50 DH  
Lot: E2104702  
Per: 02-2024

1cp x 3/j au milie  
des repas & 2 nois

84,50

② Panax (Cp simple)



1cp le matin & 2 nois

EXP: 08/2025  
LOT: 22H01  
PPV 49,60 DH

49,60 x 2

③ D-CURE FORTE



1 ampoule / sem & 2 nois

PPV: 49,60 DH  
LOT: 22C15  
EXP: 03/2025

129,60

④ HONART FORTE



1gel x 2/j  
au milieu des repas

& 2 nois



LOT: CA215  
EXP: 03/25  
PPC: 146,90 DH

Lot : 3604  
Mfg : 04/2022  
EXP. : 04/2025  
BIOCODEX MAROC PPV : 63,20 DH

63.20.

STRESAM.

1cp x 315 pendant

Dr. Asmaa YACOUBI  
RHUMATOLOGUE  
MICRONUTRITIONNELLÉ - NATUROPATHIE  
Ang. Sidi Sielmassi (bd du phare) et Av. de Nice.  
Résidence Normandie 2, 2<sup>me</sup> étage, N° 36 - GSM : 06 62 37 80 50

Daktarin®

Maphar  
Bd Alkima N° 6, Ql.  
Sidi Bernoussi, Casablanca  
Daktarin gel buccal 140g  
P.P.V : 53,00 DH

6 118001 180745

fungizone sole hand

1 BB x 315 pendant

10f

39,90

EXOMUC.

1 Sachet x 210

39,90

pendant

1000

DR. ASMAA YACOUBI  
RHUMATOLOGUE  
MICRONUTRITIONNELLÉ - NATUROPATHIE  
Ang. Sidi Sielmassi (bd du phare) et Av. de Nice.  
Résidence Normandie 2, 2<sup>me</sup> étage, N° 36 - GSM : 06 62 37 80 50  
Tel : 02 20 90 44 - 66 96 81 87

LOT : 21000  
FIER | SEP 23  
PPV : 39DH90

1.70

NASONEX.

1 pulvérisation

dans drogue narine  
le soir polt 2,70f

55,10

DAFONGIS 450 1gel / semaine  
polt le samedi

35,80

10 Laroxyl goutte

03 goutte au coudeur x 100  
spéc 05 goutte au coudeur

2 bouteille  
--

Dr. Asmaa YACOUBI  
RHUMATOLOGUE  
MICRONUTRITIONNELLÉ - NATUROPATHIE  
Ang. Sidi Sielmassi (bd du phare) et Av. de Nice.  
Résidence Normandie 2, 2<sup>me</sup> étage, N° 36 - GSM : 06 62 37 80 50

Laroxyl®

Amitriptyline

PPV:39DH80  
PER: 03/25  
LOT: L1162